

1/ CONSULTATION DU SITE

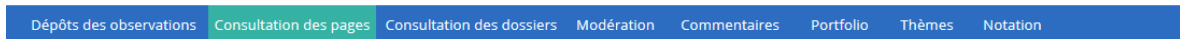
Dans la Haute-Garonne, le dossier de concertation a été consulté 1654 fois et la page « dépôt d'observations » 1836 fois.

Le projet de charte a été téléchargé à 201 reprises.

CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 31

EP20183

18/05/2020 - 18/06/2020



Afficher toutes les connexions Afficher les connexions uniques par jour

Répartition de la consultation des pages sur la durée de l'enquête

Page "accueil"	2347
Page "dossier de concertation"	1654
Page "concertation publique"	201
Page "dépôt d'observation"	1836

Source PubliLégal

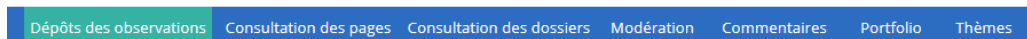
2/ PARTICIPATION

Le nombre d'observations déposées à la fin de la concertation publique, le 18 juin à minuit, s'élève à 172 avec une forte augmentation de la participation en fin de consultation.

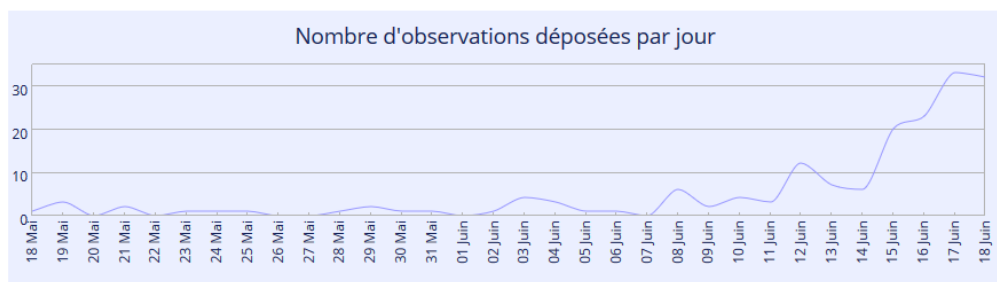
CONCERTATION PUBLIQUE CHAMBRE D' AGRICULTURE 31

EP20183

18/05/2020 - 18/06/2020



Registre électronique uniquement



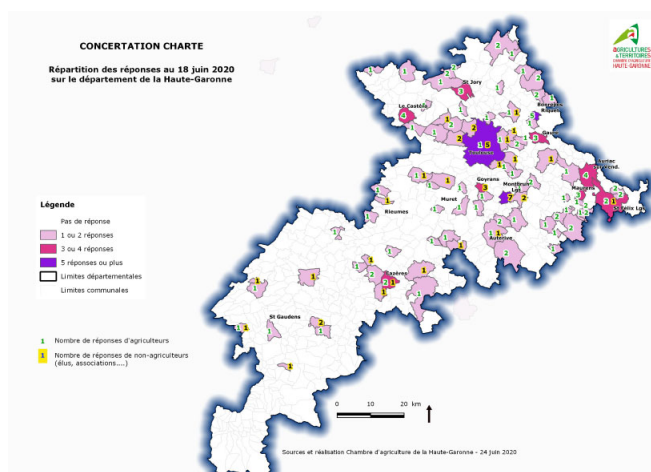
Source PubliLégal

Les statistiques annoncent :

- agriculteurs : 98
- habitants du département : 59
- autre : 7
- associations : 5
- Et maires : 3

En affinant les remarques déposées et les qualités des contributeurs, on détaille les points suivants :

- 5 maires, élus ou anciens élus, dont un agriculteur,
- 4 associations et 1 syndicat agricole
- 6 personnes n'habitent pas le département de la Haute-Garonne et ne justifient pas avoir de maison secondaire riveraine de zones traitées sur ce département ; la Charte ayant vocation à s'appliquer à l'échelle du département, lesdites observations ne sont pas prises en compte dans l'analyse ci-dessous puisqu'elles n'émanent pas de son périmètre.

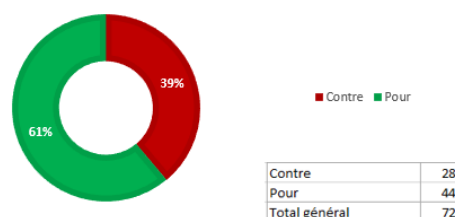


Le syndicat ayant formulé une contribution est Jeunes Agriculteurs 31. Les quatre associations qui ont fait des remarques sont :

- SOS MCS, pour l'hypersensibilité multiple chimique, ayant son siège dans les Pyrénées Orientales mais dont l'action est menée sur la région Occitanie,
- Le Collectif association Citoyen « Grains de Pollens »,
- L'association « Relais Générations Futures »,
- Et l'association « Graines de demain », qui a contribué à 2 reprises, et a transmis une pétition signée par 606 personnes, dont un peu moins de 200 habitent la Haute-Garonne, sans justifier être riveraines d'une zone agricole. Cette association demande à faire respecter la distance de sécurité entre les pesticides et les habitations.

3/ SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS DEMANDÉES

POUR OU CONTRE LA CHARTE



L'analyse des données fait apparaître que 72 observations indiquent clairement être pour ou contre cette Charte, et 13 remarques sont hors sujet.

Une partie des remarques concernent la forme :

- des remarques minoritaires considèrent que la période de la concertation est mal choisie dans le contexte sanitaire actuel,
- plusieurs regrettent que des habitants n'aient pas été associés à l'élaboration de la charte.

Les remarques sur le fond sont diverses ; certaines sont difficiles à valoriser car elles se trouvent en dehors du champ de la concertation, notamment :

- la problématique économique en lien avec l'abandon de ces surfaces, 49 observations rappellent l'absence d'indemnisation ou de compensation,
- 17 contributions d'agriculteurs demandent à ce que les distances soient prises sur les permis de construire ou les zones à urbaniser des PLU,
- l'entretien de ces zones avec le risque de prolifération des adventices et des nuisibles : 19 contributions d'agriculteurs rappellent les différents dangers liés à la création de ces ZNT.

De nombreuses remarques portent sur le contenu de la Charte :

- 36 contributeurs insistent sur le respect de la réglementation par les agriculteurs concernant les conditions météorologiques, l'obtention de diplôme, l'utilisation de matériels antidérive performants...
- des attentes vis-à-vis de l'information des riverains sont formulées, avec des propositions relatives d'une part, à la mise en place d'un avertissement systématique et individuel, notamment sous forme de SMS envoyé aux riverains, mais cette option est impossible à mettre en œuvre, et d'autre part, une information délivrée aux riverains de façon collective
- concernant les distances ou les dérogations de distance
 - 12 contributeurs souhaitent l'instauration de zones de non traitement de largeur supérieure à ce que prévoit la réglementation, estimant que les distances actuelles sont insuffisantes à les protéger.
 - 14 contributeurs sont contre l'instauration de distances ou demandent une dérogation à 0 mètres au lieu de trois mètres.
 - 27 contributions souhaitent que l'implantation de haies (financées par des aides publiques, ou mises en place par les riverains par obligation) génèrent la réduction, voire l'annulation des distances.
- 5 contributeurs demandent à clarifier la notion de très grande propriété.
- pour la mise en place d'un dialogue :
 - 9 contributions considèrent le dialogue impossible, ce nombre prend en compte des agriculteurs et des riverains
 - 3 contributions de non agriculteurs estiment avoir de bonnes relations avec leurs voisins agriculteurs
 - 13 contributions d'agriculteurs sont favorables à un dialogue et le sollicitent déjà ou pensent que la Charte va l'améliorer
- 4 contributions portent sur la mise en place du comité de suivi

4/ CONCLUSION

A l'issue de cette concertation et de l'analyse des nombreuses observations, la Chambre d'agriculture a décidé de faire évoluer la Charte afin de répondre aux objectifs de dialogue avec les riverains et d'organisation du comité de suivi.

Il a été décidé de mettre en place plusieurs actions :

- la mise en ligne sur le site internet d'une page dédiée à la Charte, où se trouveront hormis ce document, des informations sur le matériel anti-dérive, les calendriers de traitements, un formulaire de contact pour le comité de suivi...,
- la délivrance d'informations aux mairies,
- des animations de terrain menées par le syndicalisme et la Chambre d'agriculture,
- la mise en place de conciliation à l'échelle locale et un comité de suivi de la Charte.